



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Parts de marché des entrées cinématographiques selon leur nationalité

Question écrite n° 4835

Texte de la question

M. Frédéric Barbier interroge Mme la ministre de la culture sur les parts de marché des entrées cinématographiques selon leur nationalité. En France, selon une étude publiée par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), « La géographie du cinéma », 52,9 % des films sont d'origine américaine, contre 35,8 % de films français et seulement 2 % du reste du monde. En dehors des salles classées « Arts et Essais », ce peu de diversité ne favorise pas l'ouverture sur l'autre. Pourtant, le cinéma reste l'activité culturelle préférée des Français et demeure un lieu d'expérience collective unique. La France détient ainsi le premier parc cinématographique d'Europe avec neuf écrans pour 100 000 habitants, avec 100 % des salles numérisées. En 2016, plus des deux tiers des Français sont allés au cinéma au moins une fois dans l'année. Il lui demande dans quelle mesure il serait possible d'envisager une diffusion accrue des films français et du reste du monde, d'une part, pour renforcer la production culturelle française et d'autre part pour accroître l'ouverture sur le monde des Français.

Texte de la réponse

La part de marché des films français en 2017 s'est établie à 37,4 % (77,1 millions d'entrées), en hausse de 2 % par rapport à 2016 et celle des films américains à 49,2 % (101,2 millions d'entrées), en baisse de 8,8 % par rapport à 2016. En effet, il est important de souligner que la part de marché du cinéma américain en France est l'une des plus faibles d'Europe et du monde. En effet, elle s'établit, en 2016, à 64,5 % en Allemagne, à 68 % en Espagne, à 88 % au Mexique, et atteint même 41,7 % en Chine malgré toutes les restrictions à l'ouverture du marché chinois aux films étrangers. Par ailleurs, au cours des dix dernières années, la part de marché des films français est de 38,7 %. Cette situation est unique en Europe, voire dans le monde. À titre de comparaison, la part de marché de la production nationale en Allemagne est de 23,9 % (en 2017), de 9,5 % au Royaume-Uni (en 2015), ou encore de 23 % en Russie. Afin de consolider le succès des films français et des films étrangers non américains en France, pour lesquels le public français se montre aussi l'un des plus nombreux au monde (13,4 %), il existe deux dispositifs du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) : - Le classement art et essai des salles de cinéma qui récompense, de manière encore plus accrue depuis la réforme menée par le CNC l'an passé, grâce à une dotation budgétaire annuelle de plus de 16 millions d'euros, la programmation de films d'auteurs ou fragiles, notamment français et européens, et leur accompagnement par une politique d'animation adaptée. - Les engagements de programmation des exploitants les plus importants qui les obligent à consacrer une part importante de leurs séances à des films non américains. La France, grâce à une politique cinématographique ambitieuse, est le pays le plus cinéphile d'Europe (plus de 200 millions d'entrées depuis 10 ans) et le plus ouvert au monde aux autres cinématographies. Il n'y a qu'en France que des films comme « I, Daniel Blake » de Ken Loach ou « Mommy » de Xavier Dolan, peuvent réaliser plus d'un million d'entrées. Cette ouverture au monde se traduit également à travers la politique de coproduction cinématographique très dynamique que mène la France (57 accords de coproduction), ce qui la place au premier rang mondial. Par ailleurs, l'aide aux cinémas du monde, cogérée avec l'Institut français, bénéficie aujourd'hui d'une notoriété mondiale et place la France au centre de la coproduction de films d'auteur.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Barbier](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4835

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 janvier 2018](#), page 707

Réponse publiée au JO le : [28 août 2018](#), page 7612